

J'adhère à Films en Bretagne !

Chaque professionnel basé en Bretagne peut désormais adhérer à l'un des quatre collèges de l'Union des professionnels, il lui suffit de répondre aux critères suivants :

- **Collège des producteurs** : toute société ayant produit au moins un film avec une chaîne de télévision ou une aide du CNC
- **Collège des auteurs et des réalisateurs** : tout réalisateur ou scénariste ayant réalisé ou écrit au moins un film ayant connu une diffusion télé ou une sélection en festival
- **Collège des techniciens et des artistes interprètes** : toute personne ayant été salariée à ce titre, dans le secteur du cinéma ou de l'audiovisuel, que ce soit en production ou en diffusion
- **Collège 4** : toute structure de diffusion culturelle, de conservation des œuvres, d'éducation à l'image, de formation et d'accompagnement de projet.

Films en Bretagne a pour vocation de promouvoir la création et la diffusion audiovisuelles et cinématographiques dans les domaines de la fiction, de l'animation et du documentaire.

Être adhérent de Films en Bretagne, c'est rejoindre un collectif qui réfléchit aux moyens d'améliorer les pratiques, qui met en place des actions de promotion, des formations, qui représente les professionnels auprès des collectivités, qui publie des dossiers thématiques et des articles sur l'actualité du PAB, qui fournit des ressources documentaires et un réseau, qui accompagne les jeunes professionnels dans leur parcours...

Films en Bretagne, c'est un conseil d'administration de douze membres élus, une équipe de trois salariés au service du collectif, des membres qui prennent en charge des missions indemnisées (rédaction d'articles, de publications, tutorats de jeunes auteurs...). C'est la possibilité d'accéder à un réseau interrégional et national d'agences, de syndicats, de sociétés d'auteurs et d'associations professionnelles qui mettent en commun des expériences et des réflexions pour peser sur les politiques publiques.

Les membres de Films en Bretagne contribuent à la vie démocratique de la fédération. Au printemps prochain, après avoir pris connaissance des orientations en cours, les adhérents éliront le nouveau CA de Films en Bretagne.

Cotisations :

1. Collège des producteurs : 100 €
2. Collège des auteurs-réalisateurs : 15 €
3. Collège des techniciens-artistes interprètes : 15 €
4. Collège 4 : 100 € et 50 € (associations au budget < 100 k€)

Adhésion

Remplissez ce bulletin et renvoyez-le, accompagné du montant de la cotisation correspondant à votre collège, à : Films en Bretagne, Pôle Image - Quai du Péristyle 56100 Lorient mail@filmsenbretagne.com. Pour tout complément d'information : 02 56 54 22 87

Pour une première adhésion, merci de joindre une pièce justifiant de votre éligibilité aux critères définis ci-contre.

Personnes physiques

(Collège des auteurs-réalisateurs ; Collège des techniciens, artistes-interprètes)

NOM :	
Prénom :	
Profession :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Courriel :	

Personnes morales

(Collège des producteurs ; Collège 4)

NOM de la structure :	
Secteur d'activité :	
NOM du responsable :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Courriel :	